



## Séminaire : UN SAGE POURQUOI ET COMMENT ?

### Intervenants au séminaire

Les intervenants au séminaire et le déroulement ont été les suivants :

13h30	Accueil des intervenants (café)	
14h00-14h15	Discours d'introduction	M. Cortinovis (Président de l'ASYBA) M. Filali (Directeur AESN)
14h15-14h25	L'Etat et le SAGE	M. Bargain (DISE)
14h25-14h35	D'où vient le SAGE ?	Nicolas Tarterotot (DISE)
14h35-14h50	Pourquoi un SAGE sur un territoire	Fanny Olivier (AESN)
14h50-15h05	Débat	
15h05-15h20	Les étapes de l'élaboration du SAGE	Adeline Albrecht (Animatrice SAGE « Vallée de l'Yères »)
15h20-15h30	Débat	
15h30-16h00	Retours d'expérience sur la réalisation et mise en œuvre d'un SAGE	SAGE Cailly, Aubette et Robec : - M. Gambier (Président du Syndicat Mixte du SAGE Cailly, Aubette et Robec) - Anne Huitric (Animatrice SAGE)  SAGE Iton : -M. Esprit (Président de la CLE ) - Christophe Thomas (Animateur SAGE)
16h-16h15	Débat	M. Maire (Secrétaire général de la Préfecture)
16h30	Conclusion	M. Cortinovis (Président de l'ASYBA)
Collation		

### Personnes présentes

55 personnes ont assisté au séminaire : élus de Seine Maritime et de l'Eure, représentants institutionnels, techniciens.

### M. Cortinovis, Président de l'ASYBA : Discours introductif

M. Cortinovis remercie la CREA et l'AESN pour leur participation financière au budget du séminaire. Il remercie également les bénévoles des Syndicats de Bassins Versants et du SAGE de l'ITON pour l'organisation et l'animation du séminaire.

Il remercie enfin l'Etat et particulièrement le secrétaire général de la Préfecture pour leurs interventions.

Enfin il remercie tous les participants d'avoir répondu présent pour cet évènement.

### Introduction :



L'Asyba aura bientôt 2 ans d'existence.

Elle a répondu à la nécessité de créer un réseau, pour répondre au besoin de resserrer nos liens, de les réaffirmer et de les élargir à l'Eure.

L'Asyba se veut être avant tout une force de proposition au niveau politique et technique pour faire entendre la voix du local et porter le message des « enjeux eau et aménagement du territoire »,

Ces deux démarches doivent être traitées

aujourd'hui conjointement.

La situation de l'eau, petit cycle, grand cycle avec les défis qu'elle rencontre nécessite une transformation radicale, en termes de gouvernance, mais aussi en termes de nouveaux outils et de nouveaux financements.

Ainsi, par exemple, après 12 ans de pratique et un énorme chemin parcouru par les structures de bassin (passage de la lutte contre les inondations, à la notion de grand cycle de l'eau) nous touchons à nos limites.

Nous sommes un certain nombre à être persuadé que dans le cadre de l'intercommunalité de l'eau, on ne peut opérer seul (raison de l'Asyba) et que le SAGE est aujourd'hui en fonction des enjeux de chaque territoire, une des réponses pertinentes pour une efficacité de l'action qui ne peut se réduire à une simple approche règlementaire uniforme et descendante ; mais à une approche qui permet de respecter l'hétérogénéité des territoires et de mobiliser les acteurs au plus près du terrain

C'est pourquoi l'ASYBA a souhaitée s'interroger sur la démarche SAGE qui peut être un outil de la transformation de la gouvernance de l'eau et de la transversalité entre les deux cycles.

A ce jour, on compte moins de 150 SAGE en France. Pourtant il est clair qu'ils s'avèrent des outils pertinents et privilégiés pour la mise en œuvre des politiques de l'eau efficaces sur les territoires, et répondre ainsi aux objectifs de la DCE comme nous allons le voir aujourd'hui.

Voilà la raison de ce séminaire aujourd'hui :

Sensibiliser, informer, échanger, communiquer, être en interaction sur un sujet complexe : la gestion de l'eau.

Je vais donc laisser la parole à nos intervenants, et je remercie bien vivement l'Etat, l'Agence de l'eau et les porteurs de SAGE (SAGE « Vallée de l'Yères », du Cailly Aubette Robec, et de l'Iton) pour leur participation active à ce séminaire.

## 1<sup>er</sup> temps fort : le SAGE et son cadre

---

M.Filali : Directeur de l'AESN

Mme Olivier : Chargée de mission SAGE à l'AESN

M..Torterotot : Adjoint au responsable de la DISE



**M.Filali :**

Un SAGE ce sont trois axes :

- 1 territoire
- 1 Maître d'ouvrage
- 1 Projet

1 territoire : le Bassin Versant est le territoire du SAGE qui constitue une unité à part entière. Mais du point de vue administratif, la vision est brouillée car ce territoire recoupe plusieurs échelles et plusieurs territoires (communes – communautés de communes, etc.)

L'Échelle du territoire de l'eau est de mieux en mieux intégrée comme étant une échelle cohérente mais parallèlement le Code des collectivités territoriales ne prend pas en compte le territoire du BV.

Concernant les outils de gestion du grand cycle de l'eau, il en existe de plusieurs sortes. Ce qui différencie le SAGE des autres outils, c'est sa composante réglementaire mais c'est une démarche complexe à mettre en œuvre.

D'autres outils existent comme les contrats globaux qui peuvent permettre de mettre en place des actions plus rapidement dans un premier temps.

L'implication des maîtres d'ouvrages tels que les syndicats de rivière ou de bassin versant est indispensable pour une gestion de l'eau permettant l'atteinte du bon état écologique.

Mais il ne faut pas oublier le rôle des élus, porteurs de l'action sur un territoire : ils doivent s'impliquer fortement pour porter le SAGE

La réforme de la décentralisation opérée en décembre 2013 introduit deux niveaux pour la gestion du grand cycle de l'eau :

- les EPTB (Etablissement public territorial de bassin) : permettant de gérer la coordination des actions

- les EPAGE (Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux) : chargé de la mise en œuvre des actions.

Nous avons des attentes fortes par rapport à la mise en œuvre de cette réforme.

**Présentations de M. Torterotot et Mme Lechevallier Olivier : D'où vient le SAGE ? Pourquoi un SAGE sur un territoire ?**

Cf. Diaporamas

**Echanges avec la salle :**

**M. Buquet - SBV Andelle :**

Quelles sont les aides possibles de l'Agence de l'Eau pour l'animation dans ce cadre ?

Réponse :

Si SAGE en cours : Contrat d'animation pluriannuel avec 50% d'aide

Si nouveau SAGE : 80 % 1<sup>ère</sup> année puis 50 % après dans le cadre d'un contrat d'animation

Contrat global : peut intégrer les animations de différents thématiques et maitres d'ouvrages

**2<sup>ème</sup> temps fort : Retours d'expérience**

Mme Albrecht : animatrice SAGE « Vallée de l'Yères »

- M. Gambier (Président du Syndicat Mixte du SAGE Cailly, Aubette et Robec)

- Anne Huitric (Animatrice SAGE Cailly, Aubette et Robec )

- Président de la CLE SAGE Iton

- Christophe Thomas Animateur SAGE Iton

**Présentation de Mme Albrecht : Les étapes d'élaboration du SAGE**

Cf. Diaporamas

**Echanges avec la salle :**



**Mme Bouzid (Syndicat de Bassin Versant de l'Austreberthe) :**

Dès que la CLE est constituée, peut elle être consultée pour donner son avis sur des études et documents ?

Réponse :

Les CLE peuvent donner des avis sur la délimitation et le programme d'action de certaines zones humides, zones d'érosion, zones de protection des aires d'alimentation de captages.

Elles peuvent également donner un avis sur le périmètre d'intervention d'un EPTB (Cf. annexe 4 circulaire 2008).

La CLE peut également être associée à des projets de territoire tels (SCOT, PLU) afin d'éviter une mise en compatibilité ultérieure.

Cela donne conscience rapidement à la **CLE dès sa création de son rôle**.

Ensuite il faut attendre que le SAGE soit approuvé pour pouvoir donner d'autres avis ou faire l'objet de consultations obligatoires.

Mais cela n'empêche pas de participer aux autres projets de territoire.

**M. Gambier:** le SAGE Cailly Aubette Robec

Cf. diaporama : Retour d'expérience du SAGE Cailly Aubette Robec



Il n'y a pas un modèle d'élaboration du SAGE car chaque territoire est différent.

C'est une démarche qui doit être portée par les élus car très complexe.

Le pouvoir ne doit pas être laissé aux animateurs car ce n'est pas leur rôle. En revanche il faut avoir un bon animateur pour gérer les aspects très techniques.

Le territoire de ce SAGE est composé de deux entités très contrastées entre l'urbain et le rural. Et la préoccupation était de savoir si le SAGE pouvait répondre aux préoccupations de ces deux entités.

Au départ le SAGE était prévu uniquement sur le territoire du Cailly pour lutter contre les inondations. Les thématiques se sont rapidement élargies aux aspects de protection des masses d'eau : milieux aquatiques, captages. Le Préfet a demandé à élargir le périmètre en intégrant les bassins versants de l'Aubette et du Robec pour justifier d'une animation suffisamment étoffée. Ce qui a demandé un effort pour intégrer un territoire nouveau dans la démarche.

Au départ, il n'y avait pas d'animation agricole, mais elle s'est avérée nécessaire pour avancer sur de nombreux sujets.

Un premier SAGE a été mis en œuvre, qu'il a fallu réviser afin d'intégrer une portée juridique accrue liée à l'évolution de la loi sur l'eau.

Principal financeur : la CREA finance 80% du budget de fonctionnement du Syndicat Mixte porteur du SAGE. En effet, elle compte 80 % de la population mais seulement 40 % du territoire.



### **M. Esprit : le SAGE de l'Iton**

Je suis élu depuis 1981. Dès 1982, je souhaitais la création d'un Syndicat de rivière  
Mon syndicat a pu mener les études mais comment faire face aux besoins de financement pour les travaux ?

Entre 1995 et 2001, d'importantes inondations sur Evreux ont rendu les travaux d'autant plus urgents. On a alors fait appel à la solidarité amont

L'amont a joué le jeu et les travaux ont pu débuter en 2002.

Le besoin d'élaborer un SAGE s'est alors fait sentir pour mieux coordonner les actions de gestion de l'eau.

Après 10 ans de travail nous avons enfin abouti à l'approbation du SAGE !

Et aujourd'hui nous buttons à nouveau sur le problème de création de la structure porteuse : l'amont est d'accord mais pas l'aval. La solidarité amont/aval n'est donc pas tout à fait acquise.

Et la mémoire du risque s'est estompée.

Peut être n'avons-nous pas assez communiqué avec les communes : le travail de communication est au cœur de la réussite du projet.

### **M. THOMAS : le SAGE de l'Iton**

Cf. diaporama : retour d'expérience du SAGE de l'Iton

#### **Echanges avec la salle :**

##### **M. Buquet a M. Esprit et M. Thomas**

Avez-vous eu les services préfectoraux à votre côté ? Car nous, nous les avons sollicités mais n'avons pas eu leur soutien dans notre démarche de fusion avec un syndicat de rivière en vue de constituer un SAGE.

**M. Thomas** : il y a eu des entretiens bilatéraux avec le Président de CLE

Ils sont beaucoup intervenus sur la rédaction des documents techniques et juridiques (12 versions des statuts juridiques). En revanche ils n'ont pas permis la résolution du problème de création de la structure porteuse du SAGE après son approbation.

**M. Gambier** : En 2005 lors de la phase d'élaboration du 1er SAGE, nous avons rencontré des divergences d'opinion avec l'AESN : les services de l'Etat nous ont aidé à trouver un compromis. Le rôle de l'Etat peut être celui d'un facilitateur.

**M. Buquet** : sur notre territoire, dans le cadre de notre réflexion pour une fusion l'Etat ne joue pas ce rôle de facilitateur et freine la démarche par des demandes supplémentaires.

**M. Battement a M. Esprit et M. Thomas**: Aviez-vous un porteur de projet ? Un périmètre de départ ?

**M. Thomas** : En 1995-1996 le Syndicat de rivière était demandeur au départ mais il ne souhaitait pas porter la démarche. C'est pourquoi c'est le CG 27 qui a décidé d'être porteur de la phase d'élaboration des SAGE sur l'ensemble du département. En revanche, le CG27 n'a jamais souhaité être le porteur de la mise en œuvre des SAGE après approbation.

**M.Cortinovis** :

Pour vos deux SAGE, Cailly-Aubette-Robec et Iton, quel a été le déclencheur du démarrage du SAGE ?

**M. Gambier** : Pour le Cailly, cela a été les inondations de la décennie 90 et la volonté de trouver les moyens de maîtriser l'urbanisation

**M.Esprit** : Pour l'Iton ce sont les inondations également

**M.Cortinovis** : Sur le bassin de l'Austreberthe, après 13 ans d'action sur le préventif (objectif de non aggravation des inondations par l'urbanisation et les transformations de pratiques agricoles) nous avons effectué de grands progrès. Les limites auxquels on se heurte aujourd'hui, notamment en aménagement du territoire, sont la raison pour laquelle on se lance dans un SAGE. Le SAGE est une démarche légitime pour articuler code de l'environnement et de l'urbanisme.

**M. Filali** :

Le travail des collectivités a été très important sur cette dernière décennie et les enjeux ont évolué. Cependant, l'AESN ne peut toujours pas financer la lutte contre les inondations. La préservation de la ressource en eau est un enjeu aussi important que les inondations. L'AESN prépare les actions de demain.

**M. Gambier** : Sur le territoire du Cailly nous ne sommes plus du tout dans une volonté de création d'ouvrages de régulation des inondations. La problématique est plutôt la prévention aujourd'hui.

Le SAGE est important car il permet de cibler les problématiques spécifiques à chaque territoire.

Dès les prémisses du SAGE, une structure porteuse adaptée au territoire doit être définie.

**Mme Huitric** :

Le SAGE peut être imparfait au départ mais l'important est de lancer la démarche.

**L'évolution du petit cycle de l'eau en grand cycle de l'eau est toujours en cours. Le SAGE est une course de longue haleine qui demande persévérance et un investissement constant pour ne pas laisser la démarche s'essouffler..**

**M. Cortinovis** : On constate une évolution de la mentalité et des objectifs de travail de tous les acteurs depuis 13 ans.

Le SAGE permet d'asseoir une culture commune que l'on n'a pas aujourd'hui. Il acte le principe de non « aggravation »

**Mme Bouzid** : Comment avez-vous collaboré avec les syndicats d'eau et d'assainissement ?

**M. Gambier** : ils ont été étroitement associés tout au long de la démarche et sont membres du syndicat du SAGE

Lorsqu'ils ont des projets, ils doivent être élaborés et validés selon les recommandations et prescriptions du SAGE.

**Mme Bouzid** : Cela a-t-il permis une meilleure compréhension mutuelle ?

**M. Thomas** : Les syndicats d'eau potable et assainissement sont intéressés par les connaissances acquises par le SAGE.

**Mme Huitric** : Il est important de conserver les fondements et l'histoire d'un SAGE. Par ailleurs, le succès de la mise en œuvre des SAGE dépend fortement de l'engagement à long terme de manière solidaire de tous les acteurs, en particulier celui de l'Agence de l'Eau.

**M. Gambier à M. Filali** : Par rapport à vos propos introductifs, je ne vois pas quel autre outil de gestion du grand cycle de l'eau il peut y avoir mis à part le SAGE ?

**M. Filali** : Les contrats globaux qui aboutissent également à l'élaboration d'une culture commune et à une programmation harmonisée entre tous les acteurs. Ils font également l'objet de l'élaboration d'un Etat des lieux. La démarche est moins complète que celle du SAGE mais opérationnelle plus rapidement.

### **3<sup>ème</sup> temps fort : La position de l'Etat sur le SAGE**

**M. Bargain** : Responsable de la mission d'animation de la DISE (Direction Inter-services de l'Eau)

Le SAGE politique est une politique portée par l'Etat

La DREAL apporte un appui actif à ces démarches

**L'Etat se doit d'être réactif** mais cela est rendu difficile par une procédure longue et lourde  
Il faut trouver une motivation commune aux élus : sur nos territoires, c'est souvent les inondations mais le SAGE est très transversal orienté grand cycle de l'eau. L'échelle du SAGE est un facteur important de réussite.



Ce sont aussi des documents complexes : on peut avoir jusqu'à 70 dispositions parfois : l'échelle de travail est importante et il faut s'assurer d'avoir les moyens humains suffisants pour porter le document.



### **M. Maire, Secrétaire général de la Préfecture : Propos conclusifs**

---

M. Maire tenait à excuser M. le Préfet qui n'a pu être présent aujourd'hui et salue l'initiative de l'ASYBA dans l'organisation de ce séminaire.

L'acte III de la décentralisation est en route, pourtant sur les territoires, la « demande d'Etat » est toujours aussi importante.

Les acteurs qui gravitent autour de la question de l'eau sont de plus en plus nombreux : il est donc important d'avoir une cohérence territoriale.

Le SAGE :

- C'est l'environnement, l'eau, un patrimoine commun.
- C'est le respect des équilibres naturels
- C'est la mise en avant des questions d'intérêt général

Le SDAGE et le SAGE sont des outils privilégiés

5 SAGE sont en action en Seine Maritime : ce sont des vecteurs d'expériences.

L'Etat se doit d'encourager les collectivités dans cette démarche.

### **M. Cortinovis : Propos conclusifs**

---

Un grand merci à tous pour la richesse des échanges.

Quelques mots de conclusion :

Le SAGE me paraît un outil qui permet de mettre en œuvre les principes fondamentaux sur lesquels repose la réussite des politiques de l'eau, à savoir :

- agir sur un territoire cohérent : le BV. Ce point est un principe capital, incontournable.
- Mobiliser tous les acteurs dans un cadre concerté : la CLE
- Prendre en compte conjointement la transversalité des enjeux « eau et aménagement du territoire » du fait que le SAGE interagit avec les SCOT et les PLU. Il permet également une meilleure transversalité du code de l'urbanisme et du code de l'environnement
- Développer la solidarité entre les territoires, de l'amont vers l'aval.

Cet outil ne s'adresse pas à tous avec la même acuité, mais là où il y a des enjeux, c'est un outil à construire ensemble.

Cependant tout ceci ne donnera pas les meilleurs résultats, sans une impulsion forte de l'Etat (construire les choses dans un système triangulé).

Pour conclure je dirai qu'il convient de créer, en termes de gouvernance de l'eau une synergie forte entre les gestionnaires de l'eau et les politiques menées par les collectivités en terme d'aménagement du territoire et de développement économique.

La nouvelle étape de la décentralisation prévoit l'attribution de la compétence eau et milieux aquatiques et prévention du risque inondation aux communes puis aux EPCI à fiscalité propre. Mais cette disposition sera plus pertinente si ces intercommunalités acquièrent une capacité d'action à une échelle hydrographiquement cohérente.

Et cela peut se faire à travers des dispositifs comme le SAGE et sa structure porteuse, ou grâce à la mise en place de coordonnateurs tels que les EPTB.

Si la politique de l'eau est réfléchie à une échelle de bassin, les opérateurs, qu'ils soient EPCI à fiscalité propre, Syndicats mixtes de bassin, EPAGE, pourront travailler avec une feuille de route cohérente et pertinente en vue d'assurer la gestion des cours d'eau et contribuer à la prévention des inondations.

Le SAGE est une feuille de route qui donne le cap fixé en concertation avec l'ensemble des acteurs, c'est dire le rôle majeur de la structure porteuse relativement à la problématique « eau et aménagement du territoire » qui doit être la préoccupation forte de demain.

